



Pour obtenir une accréditation, vous devez remplir ce formulaire et le faire parvenir à secretariat.tribunedelapresse@assnat.qc.ca. Si votre demande est autorisée, vous pourrez vous présenter au **poste d'accueil de l'édifice André-Laurendeau situé au 1050, rue des Parlementaires, porte 50**. Puis, il vous faudra présenter une pièce d'identité avec photo et date de naissance (idéalement votre permis de conduire). Un agent ou une agente vous dirigera ensuite vers le secrétariat de la Tribune de la presse situé au 1^{er} étage. Pour les médias qui ne sont pas membres de la Tribune de la presse et les autres organisations, vous devrez vous soumettre à un contrôle de sécurité (de type aéroport) pour **entrer au parlement**.

IMPORTANT : Consultez la page [Renseignements utiles-sécurité](#) pour connaître la liste des objets interdits à l'Assemblée nationale du Québec.

Nom de l'activité		
Personne responsable de l'activité		
Prénom et nom :		Téléphone et courriel :
Fonction :		Organisation :
Brève description de l'activité (tournage, prise d'images, etc.) :		
Date :	Heure d'arrivée :	Heure de départ :
Autorisation demandée pour ce ou ces lieux à l'Assemblée nationale du Québec (incluant les terrains extérieurs de l'Assemblée nationale) :		

Informations pour les accréditations

Pour chacune des personnes qui participent à cette activité (équipe de tournage, personnes invitées, comédiennes et comédiens, etc.), veuillez nous transmettre les informations suivantes ainsi qu'**une photo format « portrait » en JPEG en nommant le fichier avec le nom de la personne sur la photo**.

Prénom	Nom	Organisation	Fonction	Date de naissance

Si des parlementaires ou d'ex-parlementaires participent au tournage, veuillez les nommer ci-dessous :

Prénom et nom de chaque personne :
